

## **VAZIVA**

Société anonyme à conseil d'administration  
au capital de 2.681.650 euros  
Siège social : CARRE SUFFREN,

31/35 rue de la Fédération  
75015 PARIS

817 609 266 RCS PARIS

(la « **Société** »)

---

### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés au titre de cet exercice social couvrent une période de douze mois et ont été établis conformément aux règles de présentation et méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ne comportent aucun changement des méthodes de présentation ou des méthodes d'évaluation par rapport à celles de l'exercice précédent.

### **ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE POUR L'EXERCICE 2024 ET LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS**

La Société consolide sa croissance du chiffre d'affaires avec une progression par rapport à 2023 d'environ 49% malgré un contexte économique et politique compliqué qui a retardé certaines affectations pour le budget des CSE. En définitive, le chiffre d'affaires au 31 Décembre 2024 s'est établi à 40.440 097 €.

La saisonnalité du chiffre d'affaires joue toujours un rôle important avec une part importante des ventes effectuées aux deuxième et quatrième trimestre (dotations

Noël et rentrée des classes). Un certain nombre de nouveaux clients ont été signés en fin d'année 2024 ce qui devrait renforcer les résultats sur le 1er semestre 2025.

La Société a amélioré son compte de résultat en 2024 malgré le forfait social des URSSAF à près de 800K euros. Par ailleurs, la Société améliore sa rentabilité avec un résultat d'exploitation positif de 1 228K.

De nouveaux clients de référence comme Eiffage, Vinci, Dassault aviation, Thales et Bouygues ont choisi Vaziva pour la gestion de leurs événements cadeaux et/ou Vacances confirmant l'intérêt des clients grands comptes pour notre offre de services.

La Société a continué de renforcer l'équipe commerciale, avec le recrutement de commerciaux et assistants commerciaux.

L'exercice a permis de valider les fonctionnalités clés et l'impact de notre solution de carte managée sur le marché. Cette étape cruciale a non seulement confirmé la viabilité technique de notre produit, mais a également généré des retours positifs significatifs de la part des utilisateurs pilotes. Forts de ces résultats encourageants et d'un management renforcé par des seniors du marché, nous entamons désormais le déploiement industriel de notre activité. Ce passage à l'échelle nous permettra d'affiner notre offre, d'optimiser nos processus et de répondre de manière encore plus efficace aux besoins de nos clients. Nous sommes convaincus que cette transition marquera une étape déterminante dans notre développement et notre positionnement sur le marché.

Le parcours boursier est resté stable depuis le transfert de compartiment Euronext à 31 euros pour atteindre 50 euros le 17 Octobre et stabiliser autour de 44 euros le 31 Décembre 2024.

Les capitaux propres s'élèvent à 18.568.125€ au 31 décembre 2024 et la dette bancaire de la Société continue à baisser pour s'établir à 1,1M€, Prêts accordés par BPI France et la Banque Postale.

## **OBJECTIFS ET POLITIQUES CONCERNANT LA COUVERTURE DES CATEGORIES PRINCIPALES DE TRANSACTIONS POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE**

Dans le cadre de notre rapport de gestion, il est essentiel de préciser nos objectifs et notre politique concernant la couverture des catégories de transactions. Nos objectifs incluent la protection des marges bénéficiaires, la stabilisation des flux de trésorerie et la préservation de la valeur des actifs. Nous mettons en place un compte de liquidité avec la société Gilbert Dupond, régulée AMF et filiale de la Société Générale.

## **PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

La Société a consolidé sa position commerciale en prenant appui sur de nouveaux clients et poursuit son effort d'investissement sur les grands comptes, néanmoins les risques macroéconomiques dus aux incertitudes du budget en France, des politiques de taxes douanières peuvent affecter ou retarder certaines affectations pour les CSE ou encore des effectifs réduits par manque de visibilité à court terme.

## **EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Vaziva a démarré un audit comptable sur la société Pronis Loisirs, éditeur de logiciels de gestion pour les CSE, en vue d'une acquisition de 100% des parts sociales.

La Société est en pourparlers avec plusieurs clients stratégiques dans le cadre d'appels d'offres. Le CSE Coca Cola et France Travail ont signé avec Vaziva pour 4 ans et notre capacité à séduire toujours de nouveaux clients s'affirme grâce aux salons professionnels et à une communication active.

## **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Les frais de recherche et de développement engagés au cours de l'exercice écoulé ont été enregistrés dans les charges de l'exercice et n'ont pas été activés à la date de clôture.

## **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les perspectives de croissance restent soutenues avec nos offres produits traditionnelles. La commercialisation de dotations sociales aux clients Vaziva pour Tous et des partenariats annonceurs devraient soutenir la croissance organique de la Société. La Société discute avec des partenaires du secteur pour des synergies commerciales importantes.

## **PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2024 :

- Le Conseil d'administration du 23 mai 2023, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée générale du 5 mai 2022, a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 199.050 actions au profit de salariés de la Société, ces actions ne devant être définitivement attribuées qu'à l'expiration d'une période d'acquisition de 12 mois expirant le 23 mai 2024.

Par décisions en date du 24 mai 2024, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive des 199.050 actions attribuées gratuitement le 23 mai 2023, et constaté l'augmentation de capital correspondante, d'un montant nominal de 199.050 euros, par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission », par création et émission de 199.050 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

En conséquence, la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés de la Société, faisant l'objet d'une gestion collective (PEE ou FPCE) ou attribuées gratuitement en application de l'article L 225-197-1 du Code de

commerce, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était au 31 décembre 2024, de 7,42 % (199.050 actions).

### **INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons dans l'Annexe 1 la décomposition, conformément aux modèles figurant en annexe de l'article A 441-2 du Code de commerce, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients.

### **RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Le tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices, visé à l'article R.225-102 du Code de commerce, figure en Annexe 2 au présent rapport.

### **EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Nous vous informons que l'exercice clos le 31 décembre 2024 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires HT de 40.440.097 euros contre 27.143.185 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une progression de 49%.

La marge brute de l'exercice (chiffre d'affaires diminué des reversements dans le wallet et des achats de cartes) s'est élevée à 10 704 609 euros soit 26,47% du chiffre d'affaires contre respectivement 5.601.685 euros et 20,6% du chiffre d'affaires pour l'exercice précédent. Cette hausse du taux de marge brute est notamment liée aux commandes de nouveaux clients.

Ce niveau de marge en baisse a toutefois permis de couvrir les frais généraux (5 374K euros contre 3.049K euros en 2023), les charges de personnel (3.074.204 euros contre 1.519.791 euros en 2023) et les impôts et taxes (en légère hausse à 211K euros).

L'effectif salarié est de 27 personnes (41 à ce jour) contre 21 personnes pour l'exercice précédent.

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation présente un excédent de 1.163.931 euros contre 327.630 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de 24.493 euros et le résultat exceptionnel de 9.285 euros.

Avec 80K d'impôts sur les sociétés, le résultat net comptable de l'exercice est en définitive un bénéfice de 1.228.761 euros contre 320.225 euros en 2023.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.228.761 euros de la manière suivante

Origine :

Bénéfice de l'exercice : 1.228.761 €

Total : 1.228.761 €

Affectation :

Dotation à la réserve légale : 19.905 €

Dotation au compte « Report à nouveau » : 1.208.856 € ;

Total : 1.228.761 €

## **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux actionnaires, conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, de constater l'existence de dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code à hauteur de 41 299 euros.

## **FILIALES, SUCCURSALES ET PARTICIPATIONS**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous vous indiquons que la Société ne possède aucune filiale ni succursale, et ne détient aucune participation dans une autre société.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation de plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers dans le capital d'aucune société ayant son siège social sur le territoire de la République française.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons cependant que la répartition du capital au 31 décembre 2024 était la suivante :

	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital
PATRICK BERTHE	1 450 000	54.07%
ERA GROUP	142 309	5.30%
GUILLAUME ALEXANDRE PITHILOUD	205 000	7.644%
EMP SERVICES	125 000	4.66%
<b>ID DISTRIBUTION</b>	104 976	3.92%
<b>TOTAL</b>	2 027 285	75.59%
145 AUTRES ACTIONNAIRES NOMINATIF PUR		9,27%
FLOTTANT		15.14%

## OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément à l'article L 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a procédé à aucune opération de rachat ou de cession de ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## RESSOURCES INCORPORELLES ESSENTIELLES

Dans le cadre de notre gestion des ressources incorporelles, notre logiciel de gestion des œuvres sociales joue un rôle clé dans l'optimisation de nos opérations. Ce logiciel, conçu spécifiquement pour notre organisation, permet de centraliser et de gérer efficacement les différents programmes et services offerts à nos clients CSE. Il facilite la planification, le suivi et l'évaluation des activités, tout en assurant une transparence et une traçabilité des dotations. Grâce à des fonctionnalités telles que la gestion des inscriptions, le suivi des participations aux événements et l'analyse des retours d'expérience, ce logiciel nous permet d'améliorer continuellement l'impact de nos œuvres sociales. En outre, son interface conviviale et ses capacités d'intégration avec d'autres systèmes internes garantissent une expérience fluide pour les utilisateurs, renforçant ainsi notre engagement envers nos membres.

**ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES  
MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR  
LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE**

Vous trouverez ci-dessous la liste des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par l'article 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

- Acquisition par Monsieur Patrick Berthé d'un total de 2.876 actions pour un prix de 27,2690 euros en date du 16 mai 2024, déclarée le 16 mai 2024 ;
- Acquisition par Monsieur Patrick Berthé d'un total de 41.745 actions appartenant à Monsieur Christophe Kourdouly, administrateur de la société et bénéficiaire d'actions gratuites pour un prix de 28,20 euros en date du 17 mai 2024, déclarée le 21 mai 2024 ;
- Acquisition par Monsieur Patrick Berthé d'un total de 8.802 actions pour un prix de 31,00 euros en date du 5 juillet 2024, déclarée le 11 juillet 2024 ;
- Acquisition par ID Distribution, personne morale liée à Monsieur Patrick Berthé d'un total de 5.263 actions pour un prix de 28,20 euros en date du 5 juillet 2024, déclarée le 11 juillet 2024 ;
- Acquisition par Monsieur Patrick Berthé d'un total de 61.362 actions pour un prix de 31,00 euros en date du 4 septembre 2024, déclarée le 5 septembre 2024 ;
- Acquisition par Monsieur Patrick Berthé d'un total de 6.937 actions pour un prix de 31,00 euros en date du 4 septembre 2024, déclarée le 5 septembre 2024 ;
- Acquisition par ID Distribution, personne morale liée à Monsieur Patrick Berthé d'un total de 1.800 actions pour un prix de 28,20 euros en date du 4 septembre 2024, déclarée le 5 septembre 2024 ;
- Acquisition par ID Distribution, personne morale liée à Monsieur Patrick Berthé d'un total de 13.979 actions pour un prix de 23,22 euros en date du 4 septembre 2024, déclarée le 5 septembre 2024 ;
- Acquisition par Monsieur Patrick Berthé d'un total de 10.392 actions pour un prix de 31,00 euros en date du 27 septembre 2024, déclarée le 30 septembre 2024 ;
- Acquisition par ID Distribution, personne morale liée à Monsieur Patrick Berthé d'un total de 4.670 actions pour un prix de 30,9036 euros en date du 27 septembre 2024, déclarée le 30 septembre 2024 ;
- Acquisition par ID Distribution, personne morale liée à Monsieur Patrick Berthé d'un total de 6.095 actions pour un prix de 29,0205 euros en date du 14 octobre 2024, déclarée le 14 octobre 2024 ;
- Acquisition par Monsieur Patrick Berthé d'un total de 1.935 actions pour un prix de 31,00 euros en date du 14 octobre 2024, déclarée le 14 octobre 2024 ;
- Acquisition par ID Distribution, personne morale liée à Monsieur Patrick Berthé d'un total de 3.800 actions pour un prix de 35,7632 euros en date du 16 décembre 2024, déclarée le 20 décembre 2024 puis rectifiée le 23 décembre 2024.

### TRANSACTIONS AVEC LES ENTITES LIEES

ID distribution est devenue la société program manager de Vaziva en aout 2020. Son capital est entièrement détenu par le président de Vaziva.

La rémunération de ID distribution pour son activité de program manager s'est élevé à 2 673 624€ au titre de l'exercice. Des frais de chargement des cartes ont été facturés par ID Distribution à Vaziva pour 572 300€.

Les flux financiers liés aux ordres de dotations des CSE (ODD) intervenus entre ID distribution et Vaziva ont été les suivants au cours de l'exercice :

Solde au 1 <sup>er</sup> Janvier	138 608 €
Apports de trésorerie	28 711 533 €
Alimentation Wallet	-29 073 586 €
Rémunération du compte	0 €
Solde au 31 décembre	-223 445 €

### CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, notre Commissaire aux comptes a établi un rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de cet exercice.

Nous vous informons en particulier qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous vous informons également que les conventions suivantes, déjà autorisées par le Conseil d'administration et approuvées par l'assemblée générale lors d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

<b>Sociétés ou administrateurs concernés</b>	<b>Nature, objet modalités des conventions</b>	<b>Montant HT de l'exercice</b>
ID Distribution, société détenue par Monsieur Patrick Berthé, Président-Directeur Général	Contrats de prestations de services de Program Manager <u>Vaziva CE et Vaziva Pour Tous</u>	3 245 924 €

## **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

### **SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous informons que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire est le suivant :

La société BM&A,

SAS au capital de 1.200.000 €,

dont le siège social est sis 11 rue de LABORDE 75008 PARIS,

immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 348 461 443.

La société BM&A a été nommée pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Nous vous informons en outre que les conditions rendant nécessaire la désignation d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant ne sont pas réunies. En conséquence, il n'y a pas lieu à désigner un Commissaire aux comptes suppléant.

### **DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE**

Dans notre déclaration de performance extra-financière, nous soulignons l'engagement de notre société, active dans le secteur des avantages salariés, à prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités. Nous reconnaissons que notre impact va au-delà des bénéfices économiques, et nous nous efforçons de promouvoir une approche responsable dans toutes nos initiatives.

Concernant le respect des droits de l'homme, nous avons mis en place des politiques claires visant à garantir la dignité et le bien-être de tous nos employés et partenaires. Cela inclut des formations sur la diversité et l'inclusion, ainsi que des mécanismes de signalement pour toute violation potentielle. De plus, nous sommes fermement opposés à l'évasion fiscale et nous nous engageons à respecter toutes les obligations fiscales dans les juridictions où nous opérons, contribuant ainsi à un environnement économique équitable.

Les risques liés à notre activité sont régulièrement évalués par le biais d'analyses de risque approfondies. Nous avons établi une politique de gestion des risques qui inclut l'identification, la prévention et l'atténuation des impacts négatifs potentiels. Par exemple, nous surveillons de près notre empreinte carbone et développons des initiatives pour réduire notre consommation d'énergie et éliminer la consommation de papiers grâce à nos cartes cadeaux dématérialisées.

Les résultats de notre politique de responsabilité sociale d'entreprise sont mesurés à l'aide d'indicateurs clés de performance (KPI). Parmi ceux-ci, nous suivons le taux de satisfaction des employés concernant les programmes de bien-être, le pourcentage de fournisseurs respectant nos normes éthiques et environnementales, ainsi que notre contribution fiscale par rapport à nos revenus. Ces indicateurs nous aident à évaluer notre performance et à ajuster nos stratégies pour garantir un impact positif sur la société et l'environnement.

## **RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS**

La présente section constitue le rapport du Conseil d'administration prévu en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions attribuées gratuitement.

Par délibérations en date du 5 mai 2022, l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence pour décider une ou plusieurs attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions de l'article L.225-197-1, Il dudit Code, et ce, dans la limite de 10% du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé, par délibérations en date du 23 mai 2023, à l'attribution gratuite de 199.050 actions au profit de salariés de la Société, étant précisé que :

- les actions ne seront attribuées définitivement aux attributaires qu'à l'expiration d'une période d'acquisition d'une durée d'un an, expirant le 28 mai 2024 (inclus),
- l'attribution définitive des actions est soumise à des conditions de présence, de performance et de comportement.

Par délibérations en date du 24 mai 2024, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive des 199.050 actions attribuées gratuitement le 23 mai 2023, et constaté l'augmentation de capital correspondante, d'un montant nominal de 199.050 euros, par prélèvement de ladite somme sur le compte « *prime d'émission* », par création et émission de 199.050 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section constitue le rapport du Conseil d'administration prévu en application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce concernant le gouvernement d'entreprise.

### a. Situation du mandat des administrateurs

Le Conseil d'administration de la Société est à ce jour constitué de 4 membres :

- Monsieur Patrick Berthé, membre du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Henri Riou, membre du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Christophe Kourdouly, membre du Conseil d'Administration ; et
- Monsieur Guillaume Pithioud, membre du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration ont été nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 3 novembre 2021 et ce pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024.

Les mandats des membres du Conseil d'Administration parviennent donc à leur terme. Il sera en conséquence proposé aux actionnaires de statuer sur le renouvellement des mandats de 3 administrateurs ; Mr Patrick Berthé, Henri Riou, et Christophe Kourdouly. Le mandat de Monsieur Pithioud ne sera pas reconduit. Madame Marina Germain sera nommée administrateur lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présidence du Conseil d'Administration est assurée par Monsieur Patrick Berthé depuis une décision du Conseil d'Administration en date du 3 novembre 2021 et ce pour la durée de son mandat de membre du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024.

Le mandat de président du Conseil d'Administration de Monsieur Patrick Berthe parvient donc à son terme. Nous vous informons que le Conseil d'Administration sera amené à désigner son nouveau président lors de sa prochaine réunion.

### b. Modalités d'exercice de la direction générale et rémunération du dirigeant

Conformément à l'article L 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous rappelons le choix effectué par votre Conseil d'administration concernant les modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 3 novembre 2021, décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

En conséquence Monsieur Patrick Berthé assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les fonctions de Direction Générale de la Société de Monsieur Patrick BERTHE parviennent donc à leur terme. Nous vous informons que le Conseil d'Administration sera amené à statuer de nouveau sur le cumul des fonctions de Président du Conseil

d'Administration et de Directeur Général et à désigner un nouveau Directeur Général lors de sa prochaine réunion.

Nous vous informons enfin que le montant de la rémunération brute versée au Directeur Général au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, au titre de son mandat social, s'élève à 128.750.000 euros.

#### Listes des fonctions et mandats exercés

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société durant l'exercice.

<b>Noms</b>	<b>Fonctions et mandats exercés dans la Société</b>	<b>Autres mandats</b>
M. Patrick BERTHE	- Président du Conseil d'administration - Directeur Général - Administrateur	Président de la société ID DISTRIBUTION Président de Vaziva Ltd (société immatriculée dans le Wyoming) Gérant SARL de Stratos (société immatriculée au Luxembourg)
M. Henri RIOU	Administrateur	
M. Christophe KOURDOULY	Administrateur	Président de la société C-KAPITAL
M. Guillaume PITHIoud	Administrateur	

#### c. Conventions visées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

les anciennes conventions se sont poursuivies sur l'exercice avec l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont le mandataire possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

#### d. Restrictions imposées en matière d'options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions attribuées aux mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-197-1, II-al. 5 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions a été réalisée au bénéfice du Président-Directeur Général de la Société.

#### e. Délégations en matière d'augmentations de capital

Conformément à l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous précisons que le Conseil d'Administration bénéficie de délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Nous vous communiquons en Annexe 3 la liste de ces délégations.

f. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

les procédures de contrôle interne et de gestion des risques que nous avons établies pour garantir l'intégrité de l'information comptable et financière. Notre service Compliance joue un rôle central dans la mise en œuvre de ces procédures, assurant ainsi la conformité avec les réglementations en vigueur et les normes de bonne pratique.

Les caractéristiques de nos procédures de contrôle interne incluent une séparation claire des tâches, permettant de minimiser les risques d'erreurs et de fraudes. Chaque étape du processus comptable est supervisée par des responsables distincts, garantissant ainsi une double vérification des opérations. De plus, nous avons intégré des contrôles automatisés dans notre système comptable, permettant une détection précoce des anomalies et des écarts.

Nous avons également mis en place des protocoles de documentation rigoureux, assurant que toutes les transactions sont correctement enregistrées et justifiées. Ces documents sont régulièrement examinés lors d'audits internes, ce qui renforce notre capacité à identifier et à gérer les risques potentiels.

Enfin, notre service Compliance mène des formations régulières pour sensibiliser les employés aux pratiques de contrôle interne, aux enjeux de la gestion des risques et à l'importance de la conformité. Grâce à ces initiatives, nous nous engageons à maintenir un environnement de transparence et de responsabilité, assurant ainsi la fiabilité de notre information comptable et financière.

\* \* \*

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Paris,

Le 30 Avril 2025

**Le Président du Conseil d'administration**

  
Patrick BERTHE

### Annexe 1

	Article D441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	21					16	1					0
Montant total des factures concernées T.T.C	895 196,28	21 931,25	1 117,64	-	1 706 442,81	1 729 492	1 686 060,00	0	0	0	0	0
Poucentage du montant total des achats T.T.C. de l'exercice	20,14%	0,49%	0,03%	0,00%	38,39%	38,9%						

<b>Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice</b>		247%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>							
<b>Nombre des factures exclues</b>							
<b>Montant total des factures exclues</b>							
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art. L441-6 ou article L443-1 du Code de commerce)</b>							

## Annexe 2

### Résultat des 5 derniers exercices

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	2 681 650	2 482 600	2 482 600	1 769 706	1 442 278
Nombre d'actions ordinaires	2 681 650	2 482 600	2 482 600	1 769 706	1 442 278
Nombre d'actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Nombre maximum - par conversion d'obligations d'actions à créer : - par droit de souscription					
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	40 440 097	27 143 185	14 187 941	6 027 067	4 228 734
Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements et provisions	1 659 842	664 419	311 809	-45 847	191 802
Impôts sur les bénéfices	-80 038		-67 802	-112 845	-672
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participations, avant dotations aux amortissements et provisions	1 739 880	664 419	379 611	66 998	192 474
Résultat après impôts, participations, dotations aux amortissements et provisions	1 228 761	320 225	203 775	64 659	175 582
Résultat distribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	27	21	14	10	8
Montant de la masse salariale	1 721 827	1 132 825	773 000	592 984	469 098

### Annexe 3

Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

<b>Nature et date de l'AG</b>	<b>Objet de la délégation</b>	<b>Durée de la délégation</b>	<b>Utilisation faite des délégations</b>
28 juin 2024 (6 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 1.241.300 euros, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2026	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
28 juin 2024 (7 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 1.241.300 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par voie d'offre au public autres que celles visées au 1 <sup>o</sup> de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2026	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
28 juin 2024 (8 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximum de 1.241.300 euros, avec	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2026	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
	suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'offres au public visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier		l'exercice écoulé.
28 juin 2024 (9 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	18 mois, soit jusqu'au 28 décembre 2025	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
28 juin 2024 (10 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2026	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
28 juin 2024 (11 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 1.241.300 euros, par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2026	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
28 juin 2024 (13 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'émettre et attribuer à titre gratuit des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), dans la limite de 10% du montant du capital social au jour de l'émission	18 mois, soit jusqu'au 28 décembre 2025	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
28 juin 2024 (14 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'émettre et d'attribuer des bons de souscriptions d'actions (BSA), dans la limite de 10% du montant du capital social au jour de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription	18 mois, soit jusqu'au 28 décembre 2025	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
28 juin 2024 (15 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 20% du montant du capital social au jour de l'émission	38 mois, soit jusqu'au 28 août 2027	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
28 juin 2024 (16 <sup>ème</sup> résolution)	Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	18 mois, soit jusqu'au 28 décembre	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
		2025	l'exercice écoulé.
5 mai 2022 (18 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'émettre des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de salariés, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission	38 mois, soit jusqu'au 5 juillet 2025	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.